

PRÉFECTURE DE LA CREUSE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR DEUX DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL ET SES ANNEXES AUX LIEUX-DITS « LE BOIS DE PARSAC » ET « LES GRANDS CHAMPS » COMMUNES DE PARSAC-RIMONDEIX ET DE GOUZON

Par arrêté préfectoral en date du 7 juin 2021, une enquête publique est prescrite en mairies de Parsac-Rimondeix et de Gouzon pendant une durée de 32 jours, **soit du mardi 29 juin 2021 à 9 heures au vendredi 30 juillet 2021 à 17 heures**, sur le projet mentionné ci-dessus.

Le dossier de demande de permis de construire est présenté par la SARL EREA INGENIERIE dont le siège se trouve au 10, place de la République 37 190 AZAY-LE-RIDEAU.

Le dossier comprend notamment une étude d'impact et l'avis de la Mission Régionale d'autorité environnementale compétente en matière d'environnement, ainsi que le mémoire en réponse du porteur de projet à cet avis.

Il sera tenu à la disposition du public, sous format papier, en mairies de PARSAC-RIMONDEIX et de GOUZON, pendant toute la durée de l'enquête, aux heures habituelles d'ouverture au public, soit :

Mairie de Parsac-Rimondeix :

- le lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 9 h à 12 h, et de 13 h 30 à 17 h 30,
- le mercredi : de 9 h à 12 h.

Mairie de Gouzon :

- du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30.

Le dossier sera également consultable sur le site des services de l'État dans la Creuse (www.creuse.gouv.fr, rubrique « enquêtes publiques ») et sur un poste informatique dans les locaux de la Préfecture de la Creuse, à Guéret, aux heures d'ouverture habituelles des bureaux.

Pendant la durée de l'enquête (et jusqu'à sa clôture), le public pourra formuler ses observations :

- sur le registre ouvert à cet effet en mairies de Parsac-Rimondeix et de Gouzon,
- par voie postale en les adressant en mairie de Parsac-Rimondeix, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur,
- par voie électronique en précisant l'objet de l'enquête à l'adresse suivante : pref-bpe-enquetes-publiques@creuse.gouv.fr

M. Francis VILLETORTE, technicien supérieur en chef de la direction départementale de l'équipement, en retraite, désigné par le tribunal administratif de Limoges pour conduire cette enquête, se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations, au cours des permanences qu'il assurera en mairie de :

Parsac-Rimondeix

- le mardi 29 juin 2021 : de 9 h à 12 h,
- le jeudi 8 juillet 2021 : de 14 h à 17 h,
- le vendredi 16 juillet 2021 : de 9 h à 12 h
- le vendredi 30 juillet 2021 : de 14 h à 17 h.

Gouzon

- le mercredi 7 juillet 2021 : de 9 h à 12 h,
- le mercredi 21 juillet 2021 : de 14 h à 17 h.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairies de Parsac-Rimondeix et de Gouzon, à la préfecture de la Creuse et sur le site internet des services de l'État dans la Creuse (www.creuse.gouv.fr, rubrique « enquêtes publiques »).

Toutes informations concernant ce dossier peuvent être demandées à **M. Philippe BRU**, directeur de projets, (Mobile : 06.15.35.05.13, courriel : philippe.bru@erea-ingenierie.com).

A l'issue de la procédure réglementaire, la préfète de la Creuse statuera sur la demande de permis de construire sous la forme d'un arrêté portant accord de permis de construire (éventuellement assorti de prescriptions) ou refus du permis de construire.